



ce qu'il faut
RETENIR
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2023



GRANDS PROJETS

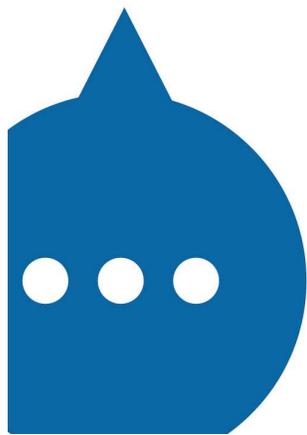
Vers un centre aquatique intercommunal à l'Isle-sur-la-Sorgue

Depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) porte une réflexion d'ampleur autour de la création d'un centre aquatique intercommunal sur notre territoire. Ce projet entend répondre aux besoins de la population mais également permettre l'application des objectifs gouvernementaux d'aisance aquatique et de « savoir-nager ».

Après plusieurs études de faisabilité menées autour d'un projet qui situait le futur centre aquatique à l'ouest de la ville, changement de cap avec la définition d'une politique en matière d'équipement qui s'oriente désormais vers la rénovation de l'actuelle piscine de l'Isle-sur-la-Sorgue, qui deviendra intercommunale.

Le Conseil municipal du 4 juillet 2023 fait écho en plusieurs points à cette évolution du projet liée à de nombreux enjeux techniques et financiers. Par conséquent :

- Le Conseil municipal du 4 juillet 2023 a approuvé la **prise de compétence** « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » par la CCPSMV pour permettre la réalisation de ce projet.
- Le site initialement retenu pour le centre aquatique intercommunal deviendra le terrain d'assiette d'un **projet d'intérêt général lié à la production d'énergie renouvelable**. Pour ce faire, une adaptation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est aujourd'hui nécessaire afin de permettre à la Communauté de Communes de valoriser son foncier dans le but de réaliser à terme ce projet au profit des énergies renouvelables.





ENVIRONNEMENT

Un Plan Climat pour un futur plus durable

En juin 2022, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a approuvé le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), porté par le syndicat mixte du bassin de vie du schéma de cohérence Territoriale (SCOT) Cavaillon, Coustellet et l'Isle-sur-la-Sorgue. Le PCAET est un plan d'actions qui rassemble l'ensemble des habitants, des institutions et des acteurs socio-économiques d'un territoire pour lutter contre le réchauffement climatique, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

Dans l'objectif de mettre en œuvre de façon efficace ce plan d'actions, le syndicat mixte du SCOT a élaboré une charte formalisant les engagements des partenaires impliqués dans celle-ci. 32 actions y sont répertoriées dans le but de les développer au cours de la période 2022-2028. Le Conseil municipal du 4 juillet 2023 a approuvé et autorisé la signature de cette charte pour un engagement fort au profit de la transition énergétique.

ENFANCE, JEUNESSE & ÉDUCATION

Un nouveau PEdT pour le territoire

Dans le cadre de sa politique enfance, jeunesse et éducation, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue met en œuvre depuis plusieurs années un Projet Éducatif de Territoire (PEdT). Ce projet, d'une durée de trois ans, repose sur une réflexion globale autour des actions liées à l'enfance, la jeunesse et l'éducation sur le territoire communal.

Un Projet Éducatif de Territoire est un outil de collaboration locale qui fédère l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions pour les enfants de 0 à 18 ans. Il permet de favoriser la complémentarité des acteurs œuvrant activement à l'épanouissement de chaque enfant. Cet outil permet à la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue de structurer son offre périscolaire et extrascolaire et d'établir les priorités en matière de politique enfance / jeunesse.

La Conseil municipal du 4 juillet 2023 a approuvé le nouveau PEdT pour la période 2023-2026 et autorisé la signature de la convention associée. Le nouveau projet pour 2023-2026 s'intitule « Bien grandir à l'Isle » et se donne pour objectif principal l'épanouissement et la réussite éducative pour tous. Cet objectif se décline en quatre objectifs opérationnels :

- Offrir les conditions optimales d'apprentissage à l'école et autour ;
- Favoriser la mixité sociale, l'inclusion et l'accès aux loisirs pour tous ;
- Améliorer la cohérence éducative sur le territoire ;
- Œuvrer pour promouvoir les valeurs d'éducation populaire.

